

DECEMBRE
1995

N° 91

VILLAGEXPO

91240 Saint-Michel-sur-orge

Bulletin du Conseil de Village- Enregistrée sous le n°703 à Palaiseau le 6-3-70-J.O. du 16/17-3-1970

LE MOT DU PRESIDENT

1995 se termine et une rétrospective de tout ce qui a été réalisé dans l'année me paraît souhaitable.

Vous avez pu constater que les deux derniers appels de charge ont été compensés par le remboursement du compte «Epargne Assainissement» résultant de la convention de l'entretien de la voirie avec la commune. La majorité des copropriétaires n'a donc pas eu de charges à payer.

Les deux courts de tennis proches de la Résidence «Le Liers» seront remis en état ainsi que l'ensemble des espaces verts. Le cheminement des piétons se fera par une allée clôturée sise entre les deux courts de tennis. Ces travaux ne sont pas supportés par la copropriété grâce à la convention signée avec la mairie.

L'installation des antennes collectives doit être impérativement remise en conformité avant fin 1998 (loi du 27 mars 1993). Les premières études font apparaître un coût d'environ un million de francs.

La copropriété a-t-elle les moyens de faire face à une telle dépense ? Ce problème a déjà été évoqué à plusieurs reprises au Conseil

de Village et des propositions seront faites aux résidents.

La situation actuelle de l'ex-maison du gardien ne peut être maintenue. Une solution doit être impérativement prise lors de la prochaine Assemblée Générale prévue pour le 10 avril 1996, sinon les réparations indispensables seront d'un niveau très élevé et évidemment supportées par tous.

L'ensemble des points concernant Villagexpo et susceptibles de trouver une solution concrète ont été abordés lors d'un entretien accordé le 14 octobre 1995 au Conseil de Village par Monsieur le Maire de Saint Michel sur Orge et le 1° Adjoint chargé des travaux.

Comme vous le voyez, bien des problèmes ont été résolus mais des solutions restent encore à rechercher pour notamment une meilleure sécurité des personnes et des biens, mieux préserver l'environnement, faire de telle sorte que les habitants de Villagexpo se sentent plus solidaires...

L'ensemble des membres du Conseil de Village se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une très bonne année 1996.

Réseau d'assainissement

Il est rappelé que la convention signée en 1993 entre Villagexpo et la commune, transférait à cette dernière la responsabilité de l'entretien du réseau d'assainissement de Villagexpo.

Actuellement il est procédé à des travaux de gros entretien et à une mise en conformité avec la réglementation sur la protection des eaux de ce réseau dont certaines parties souffrent d'une malfaçon fâcheuse depuis la construction, à savoir que la séparation de l'évacuation des eaux pluviales et usées a été mal réalisée, ou pas réalisée du tout.

Ce réseau est contrôlable au moyen de regards disposés sur

la voie publique; Or, autre anomalie de l'époque de la construction, certains de ces regards, habituellement communs à plusieurs pavillons, se situent sur des parcelles privées.

La mairie se charge des travaux jusqu'à ces regards. Il est indispensable qu'elle obtienne l'accord du ou des propriétaires concernés pour intervenir sur leurs terrains. Il est bien entendu qu'en cas de refus la responsabilité incombait à ce ou ces copropriétaires. La mairie s'apprête à opérer cas par cas et compte sur notre coopération. Une trentaine de pavillons environ seraient concernés.



Le conseil de village vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année
et une bonne année 1996

Entretien... Entretien... Entretien...

Voici revenu l'hiver, le froid, le temps des fêtes et aussi la période d'entretien des arbres, des haies et des jardins.

Aussi afin de préparer le printemps devons nous nous souvenir de quelques règles qui régissent notre copropriété.

Nous nous devons de tailler régulièrement nos haies de façon à préserver notre environnement.

A ce sujet ces haies concernent soit la séparation de la parcelle à usage privatif d'une partie commune, soit avec un trottoir, soit encore avec un chemin.

Il est bon de rappeler que les trottoirs font 1,20 mètre et que les haies ne doivent déborder, ni sur ces trottoirs, ni sur les routes.

Les chemins, qui à l'origine ont été créés ne l'ont pas seulement été pour faciliter nos déplacements mais aussi pour assurer notre sécurité. En effet ils constituent des accès POMPIERS et doivent de ce fait permettre à ces derniers de déplacer leurs DEVIDOIRS afin d'ajuster au mieux leurs tuyaux en cas d'incendie. Ils doivent aussi permettre le passage des brancards sur roues.

La aussi le passage réglementaire est de 1,20 mètre.

Ne nous mettons pas en défaut en entravant par notre négligence l'efficacité des secours s'il s'avérait un jour que nous en ayons besoin. Un peu de civisme pour finir 95 et démarquer 96.

Merci à tous

Conseil de sécurité

Afin de passer les fêtes dans la tranquillité, il est bon de faire preuve de vigilance. Pensez à fermer vos volets et à indiquer à vos voisins la durée de l'absence.

L'assurance refusera de vous garantir si tous les moyens de fermeture prévus ne sont pas employés.

Pensez à mettre une lumière, voire une radio sur programmeur.

N'hésitez pas à téléphoner au commissariat n° 60 16 04 00

pour signaler tout ce qui vous paraît anormal ou suspect. N'oubliez pas d'en faire part au Conseil de Village par une simple lettre. La boîte aux lettres est à votre disposition le long du hall, côté allée des cèdres.

En cas d'effraction, de déprédation, du domicile ou d'un véhicule, vous devez porter plainte auprès du commissariat par courrier recommandé et adresser copie de ce courrier à la mairie, ceci afin d'obtenir un renforcement de la surveillance par des patrouilles de police.



Les espaces verts

L'époque actuelle nous sensibilise à la pollution de l'air. Nombreux sont les jours où à Paris le taux de pollution a atteint la côte d'alerte.

Ici à saint Michel et à Villagexpo en particulier, nous pouvons nous estimer privilégiés grâce à la proximité du bois du Bois des Roches et surtout à nos propres espaces verts.

Ces espaces verts, parties communes, sont notre petit patrimoine. Il est important de les entretenir et de les préserver. Pour les entretenir nous faisons confiance à GREENPAYSAGE. Il est rappelé que tous les problèmes d'élagage et d'abattage pour les parties communes doivent être transmis au Conseil de Village qui demande à GREENPAYSAGE un devis précis pour l'intervention et après décision du Conseil, le feu vert est donné à cette entreprise pour l'exécution du travail.

Il faut dire que tous les végétaux (arbres et buissons) ont évolué depuis leur plantation. A l'origine l'aspect paysager du site a «été pensé pour mettre en valeur les habitations : immeubles et pavillons en vue de l'achat en location attribution de chaque lot. Les arbres plantés à l'origine étaient petits et c'était flatteur d'avoir dans sa parcelle privative ou autour des bébés arbres qui n'étaient

d'aucune gêne pour personne. Or en trente ans les haies se sont épaissies, les arbres ont grandi et pris de la force. Certains arbres ont progressivement présenté un danger pour les habitations auprès desquelles ils sont plantés, d'autres demanderaient un élagage d'entretien notamment pour couper les branches mortes.

Ce qu'il faut savoir c'est que les espaces verts (communs) sont entretenus comme il se doit. Par contre chaque résident a en charge l'entretien des plantations sur sa parcelle privative. C'est à lui de faire le nécessaire pour que les arbres ne soient un danger ni pour lui ni pour ses voisins mitoyens. Il est important aussi que les haies de séparation des parcelles ne soient ni trop hautes ni trop épaisses afin que les sentiers piétonniers ne soient pas rétrécis dans leur largeur. Il ne faut pas perdre de vue que ces sentiers servent pour l'intervention éventuelle d'urgence des pompiers et des secours médicaux notamment. Plus on en réduit la largeur, plus la circulation piétonne y est difficile.

Les espaces verts, notre patrimoine, sont et resteront l'affaire de tous. Si une anomalie quelconque y est décelée, soyez aimable d'en aviser le Conseil de Village.

